

## AVIS DE COURSE

68ème REGATE DE LA PORCELAINE  
Autorité organisatrice : CLUB NAUTIQUE de VASSIVIERE  
GRADE : 5A  
dates : les 4, 5 et 6 juin 2022  
lieu : Lac de VASSIVIERE (Ht-Vienne)  
Séries : IND, OPTI, ILCA, RCB, BIC 293D, OSIR,

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.3 - les règlements fédéraux

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h00 le 04/06/22 au CLUB HOUSE du CN VASSIVIERE
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <http://www.cnvassiviere.fr>

### 3 COMMUNICATION

[DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes *dériveurs, pav RCB et BIC 293D, habitables*,
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée :
    - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur,
    - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou pour les majeurs un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- 4.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription sur place.
- 5 DROITS A PAYER : SOLITAIRES 10 €, DOUBLES 20€**
- 8.1 Confirmation d'inscription : sur place de 9h00 à 12h00
- 8.3 Jour de course : LE **SAMEDI 4 JUIN : 14h00** à disposition du comité de course, le **DIMANCHE 5 JUIN : 10h30**, à disposition du comité, le **LUNDI 6 JUIN : 9h30** à disposition du comité.
- 8.4 Nombre de courses : **UNE course** devra être validée pour valider la compétition. Quand moins de **trois** courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses. Quand **TROIS** courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 8.5 L'heure du signal d'avertissement de la première course est prévue à *14H00 le samedi 04/06/22*
- 8.6 Aucun signal d'avertissement ne sera fait le lundi 06/06/22 après *14h00*
- 9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT**
- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat [de jauge] [de rating] valide..
- 12 **LES PARCOURS**, de type banane sont décrits dans les annexes des IC et sur le site internet du club.
- 13 **SYSTÈME DE PÉNALITÉ**  
La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14 **CLASSEMENT**
- 14.1 Le système de classement est le suivant : *à minima*
- 14.2 **UNE** course validée est nécessaire pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de **TROIS** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.  
b) Quand de **TROIS** à **SIX** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 15 **BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**  
[DP] Les bateaux des accompagnateurs doivent *être inscrits auprès de l'autorité organisatrice*.
- 18 **PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**  
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y

opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

#### **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

#### **20 PRIX**

Les prix en porcelaine seront distribués à la lecture *des résultats*.

#### **21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter [Régis DUPERRIER](mailto:regis.duperrier@orange.fr), [regis.duperrier@orange.fr](mailto:regis.duperrier@orange.fr), [tel 06 10 74 45 93](tel:0610744593) camping gratuit sur la base nautique (pas de branchement électrique), mobil home au camping des deux îles (200m), hotel la caravelle 0555570675(50m) pôle tourisme 0555697670